



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Plan financier 2024 - 2028

Commentaires

Villars-sur-Glâne, le 25 septembre 2023

1 Table des matières

2	Éléments statistiques connus	3
2.1.	Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010	3
2.2.	Evolution du besoin en lits EMS selon étude Microgis, à périmètre constant et évolution effective selon décision du canton	4
2.3.	Statistiques 2022 du Centre de coordination pour les EMS	5
2.4.	Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2018 et 2023	6
3	Compte de résultats	8
3.1	Evolution des participations communales	9
3.1.1	Evolution des participations communales 2015 - 2024	9
3.1.2	Evolution des participations communales 2024 - 2028	12
3.2	Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau	14
4	Investissements	16
5	Conclusions	16

Préambule

Le plan financier est une représentation chiffrée des effets induits par la réalisation d'un programme des investissements ainsi qu'un instrument de gestion transparent qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines, formation et communication
 - ⇒ Affaires juridiques et administration
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine (nouveau service dès le 1^{er} janvier 2023)
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- PassePartout Sarine
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)

La rubrique comptable « ordre et sécurité publics, défense » a été créée pour permettre d'intégrer le nouveau service Bataillon Sarine. Ce service enregistre l'ensemble des charges et des produits en lien avec la défense incendie des communes du district de la Sarine.

En outre, l'entrée en vigueur en 2025 du projet du DETTEC entraînera des charges supplémentaires pour le RSS qui ne peuvent pas être actuellement évaluées. Partant du principe que le DETTEC est neutre financièrement pour les communes, nous n'avons pas intégré, dans notre plan financier, de charges supplémentaires. C'est pourquoi, nous vous proposons de maintenir la répartition des charges dans les plans quinquennaux des communes sur la base des éléments connus aujourd'hui sans tenir compte des effets induits par ce projet.

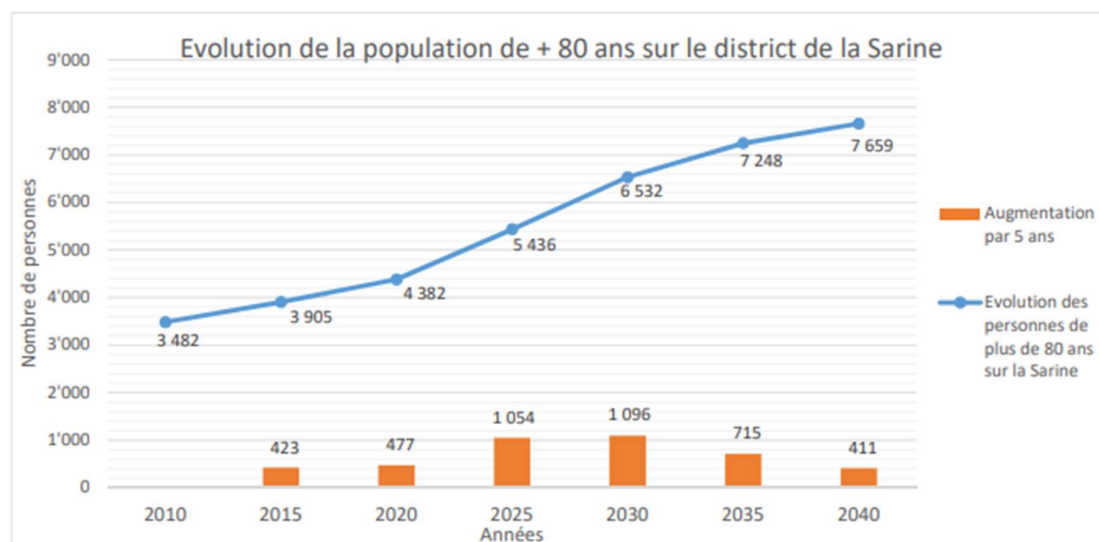
Le « service » PassePartout Sarine enregistre la mise à disposition du personnel du Réseau pour la gestion de la centrale téléphonique. Le PassePartout Sarine est une fondation indépendante du RSS.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) en vigueur au sein du RSS depuis le 1^{er} janvier 2022. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Éléments statistiques connus

En premier lieu, il faut rappeler que l'un des éléments le plus important pour évaluer la demande future est la croissance de population des personnes de plus de 80 ans. Celles-ci étant les personnes les plus représentées dans les EMS et celles ayant le plus recours à l'aide et aux soins à domicile. A fin 2022, le Réseau Santé de la Sarine et l'association des CO de la Sarine et du Haut-Lac français a mandaté l'entreprise Microgis pour refaire une analyse détaillée de l'évolution démographique du district entre 2010 et 2040. Cette nouvelle analyse est la nouvelle base de travail pour le RSS et remplace les projections effectuées depuis 2016 sur la base de l'analyse Wanders.

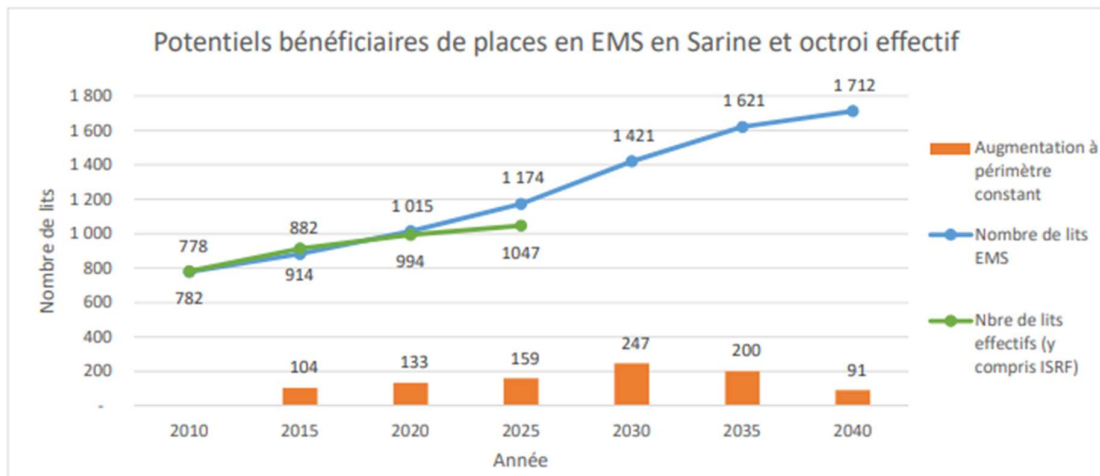
2.1. Evolution de la populations résidente du district de plus de 80 ans entre 2010



Cette nouvelle étude, qui corrobore les chiffres de l'étude Wanders, démontre que le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait croître de 3'482 à plus de 7'650 personnes entre 2010 et 2040, soit une augmentation de 120 % sur 30 ans ou plus de 4'170 personnes supplémentaires.

Les pics d'augmentation se trouvent entre 2020 et 2030 ou nous aurons respectivement une augmentation de 1054 personnes (2020-2025) et de 1'096 personnes entre 2026 et 2030.

2.2. Evolution du besoin en lits EMS selon étude Microgis, à périmètre constant et évolution effective selon décision du canton



Le tableau ci-dessus montre l'évolution prévue du nombre de lits longs séjours ces prochaines années (ligne bleue) sur le district de la Sarine. Ainsi l'analyse Microgis anticipe une augmentation (carré orange) de 159 lits entre 2020 et 2025, puis de 247 entre 2025 et 2030 et 200 entre 2030 et 2035, ainsi de suite. Ainsi, entre 2020 et 2040, il faudra construire environ 700 lits sur le district.

Cette analyse est faite sur une base constante, soit sans tenir compte d'éléments externe modifiant la courbe. Le nombre de places prévues correspond à environ 22 % du nombre de personnes de plus de 80 ans.

Pour permettre de comparer l'évolution théorique à la réalité des lits octroyés par le canton, le graphique intègre le nombre de lits effectifs prévus dans le plan cantonal 2021-2025. Ainsi, nous pouvons voir que le canton a, dès le plan cantonal 2021-2025, diminué l'offre de lits EMS. Alors que l'analyse Microgis prévoit 1'174 lits en 2025, le canton n'octroie au district que 1'047 lits (y compris l'ISRF).

Pour établir les projections futures, le canton s'est basé sur des scénarios selon les trois aspects suivants :

- Le scénario épidémiologique de compression relative de la morbidité (les années de vie gagnées sont des années en bonne santé) ;
- La diminution du taux de recours aux EMS et l'augmentation des soins à domicile est le scénario choisi pour tenir compte des objectifs de la politique Senior + et de l'ensemble des actions mises en œuvre dans le canton qui visent à privilégier la prise en charge à domicile lorsque cela est possible par rapport à la prise en charge en EMS.

- La diminution de la proportion des personnes en EMS avec faible niveau de dépendance par rapport aux personnes avec haut niveau de dépendance est le scénario retenu compte tenu notamment du potentiel d'amélioration existant à ce jour, en regard du taux existant dans les autres cantons latins et de l'utilisation des prises en charges alternatives et complémentaires de longs séjours en EMS (courts-séjours, foyer de jour, UATO).

Ainsi l'évolution prévu par l'analyse Microgis semble trop ample, mais permet d'anticiper une augmentation très importante du nombre de lits à offrir dans le district pour pouvoir répondre à la demande en place EMS. Comme le montre la tableau ci-dessus, le plan du canton définit à environ 18 le nombre lits par personne de plus de 80 ans.

2.3. Statistiques 2022 du Centre de coordination pour les EMS

Mois	Nombre de demandes reçues	Nombre de placements effectués (définitif)	Provenance des demandes				
			HFR	Domicile	UATO	RFSM	Autres
Janvier	51	33	20	25		3	3
Février	29	22	14	11		1	3
Mars	46	14	22	19	1	2	2
Avril	38	21	13	22		1	2
Mai	41	24	14	22		5	
Juin	29	19	12	15		1	1
Juillet	36	20	15	13		4	4
Août	34	21	16	14			4
Septembre	34	16	12	20	1		1
octobre	41	13	14	22		4	1
Novembre	39	19	15	19	2	3	
Décembre	34	35	16	14		4	
Total	452	257	183	216	4	28	21

Nous reprenons ci-dessus les statistiques répertoriées par le Centre de coordination pour 2022. Durant le laps de temps sous revue, il faut relever que le Centre de coordination a pu traiter 452 demandes pour des placements en EMS et placer 257 personnes en EMS.

Par rapport à ces chiffres, le nombre de demandes reçues ne répertorie pas le degré d'urgence de celles-ci. Il s'agit de toutes les demandes, même celles des personnes désireuses de s'inscrire alors qu'elles ne sont pas encore prêtes à entrer dans un EMS.

Il faut noter qu'au début 2021, suite à la 2ème vague de Covid de novembre-décembre 2020, certains EMS du district avaient un nombre important de places disponibles liées à une surmortalité ainsi qu'à une demande en diminution. Pour tenir compte de ce changement de paradigme, le comité du RSS a validé le fait que, dès 2021 et durant toute la phase de travaux jusqu'en 2026, les places disponibles au sein du HMS passeraient à 110 places au lieu des 142 officielles actuellement. Ces places, aujourd'hui, manquent sur le district, mais pas de manière récurrente.

Depuis 2021, le canton a octroyé un mandat cantonal pour 17 lits d'attente de placements longs séjours et 6 lits palliatifs au HFR et 5 lits au HIB pour permettre la prise en charge des personnes en attente de places dans les EMS. Ceci implique pour les Réseaux de district, la prise en charge des frais financiers de ces lits dès 2021.

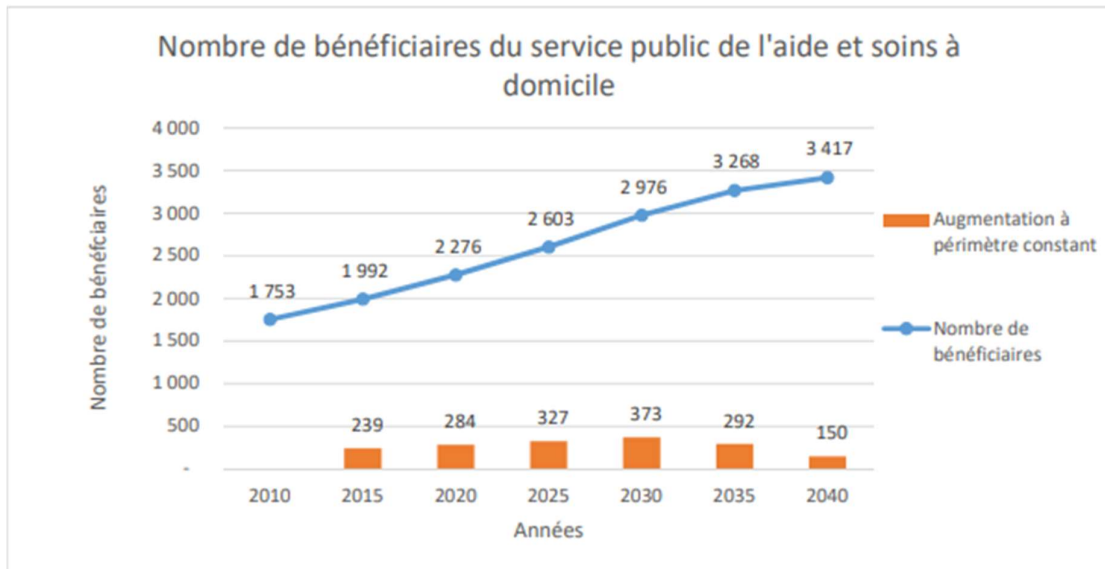
A fin juin 2023, il y avait pour le district de la Sarine 9 personnes au HFR en attente de placement. Ce chiffre varie de manière importante chaque jour et nous cherchons à mieux optimiser le passage entre le HFR et les différents EMS du canton. Les discussions avec le HFR se passent bien, mais il reste difficile sur le terrain à ce que chaque situation particulière soit gérée selon les procédures prévues.

2.4. Evolution des heures facturées par le Service des aides et soins à domicile du district entre 2018 et 2023

Selon nos données statistiques et l'extrapolation sur les 7 premiers mois de l'année 2023, nous allons vraisemblablement avoir environ 122'000 heures pour 2023, soit environ 6'000 heures de plus qu'en 2022.

	moyenne 2023-2018	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Nbre heures		122 000	116 050	112 078	102 437	96 712	95 412
% augmentation	5.1%	5.1%	3.5%	9.4%	5.9%	1.4%	2.2%
Nbre EPT		129	123	114	104.5	101	95.4
% augmentation	6.2%	4.9%	7.9%	9.1%	3.5%	5.9%	4.5%

Dans le cadre de l'étude Microgis, nous avons demandé de pouvoir disposer d'une visualisation des demandes futures pour l'aide et soins à domicile. Le graphique ci-dessous tient compte de l'évolution des potentiels bénéficiaires du service public de l'aide et soins à domicile et ceci aussi sur une base constante.



Ce tableau démontre que l'augmentation annuelle du nombre de bénéficiaires est de 2,87 % par année sur les années 2020 à 2025 puis de 2025 à 2030. Ce chiffre ne permet pas d'extrapoler le nombre d'heures d'intervention auprès de chaque bénéficiaire.

En comparant le chiffre lié à la moyenne d'augmentation d'heures facturés 5.1 % au nombre de bénéficiaires 2.87%, nous remarquons que les prises en charge de chaque bénéficiaire sont de plus en plus importantes en nombre d'heures de travail.

3 Compte de résultats

Face à ces augmentations inéluctables de la demande en soins, la stratégie du RSS table sur un développement de l'offre de l'aide et soins à domicile pour répondre le mieux possible aux besoins de la population du district. Dans cette optique, la comparaison ci-dessous entre 2015 et 2024 des budgets démontre que la mise en place du Réseau santé de la Sarine a permis de diminuer les charges pour les communes dans les domaines sous gestion directe du RSS dans les domaines suivants :

- HMS : le déficit de 2015 a été totalement résorbé (HMS à nouveau déficitaire pendant la phase de travaux d'agrandissement et de rénovation).
- Reprise de la Rose d'automne dès 2020 dont le déficit structurel (CHF 350'000.-) a été résorbé dès 2020 grâce aux synergies.
- SAS : diminution des montants demandés aux communes.

Dans le même temps, l'offre a augmenté de manière substantielle dans les domaines suivants :

- SASDS : augmentation de 53 EPT pour répondre à la demande et à la stratégie du RSS.
- Centre de coordination : 4.5 EPT permettant de répondre aux demandes pour les EMS, pour l'aide et soins à domicile et effectuer les évaluations pour la commission IF.
- Codems : augmentation de l'offre de 81 nouveaux lits dans le district entre 2015 et 2022, ainsi que la prise en charge des frais financiers pour la rénovation de 4 EMS (Les Martinets, le Gibloux, les Chênes et le Manoir) et la prise en charges des frais financiers de l'ISRF dès 2024.
- SAS : achat de 5 nouvelles ambulances.
- Création du Bataillon Sarine en charge de la défense incendie des communes du district (environ 700 pompiers)

Les éléments suivants, liés à des décisions cantonales ou fédérales, ont impacté les comptes du RSS :

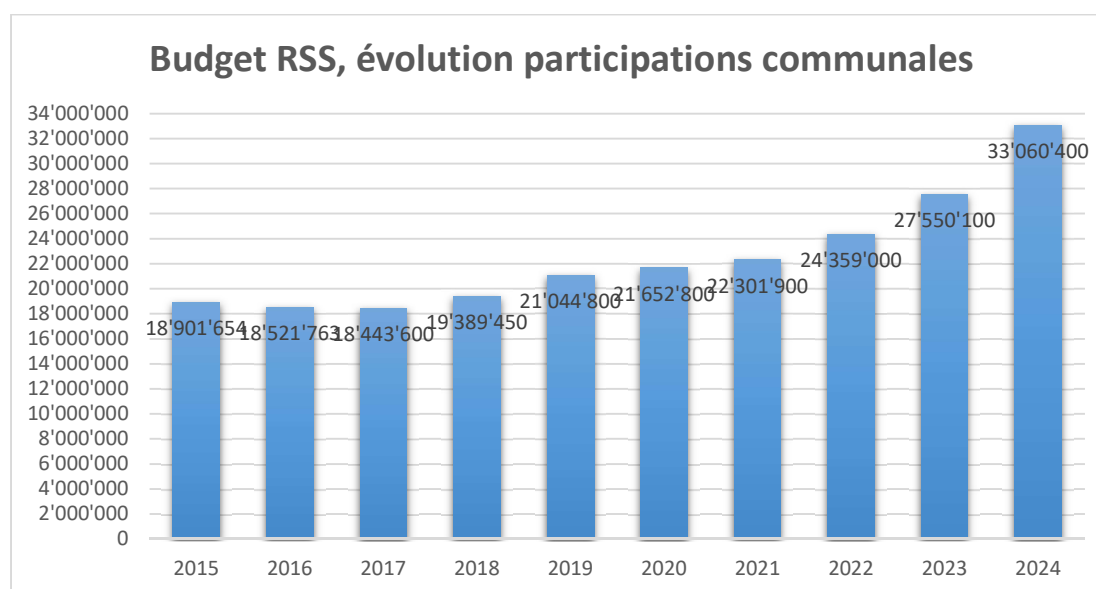
- Augmentation grille salariale liée à la LPers pour les années 2017, 2018, 2020, 2021, 2023 et 2024
- HMS : augmentation du prix de pension de CHF 108.- par journée de soins au lieu de CHF 105.-.
- SASDS : baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).
- SAS : demande de l'Etat aux communes de mettre CHF 1.- par habitant dès 2019 pour la mise en place du dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs, ramené à CHF 0.70 dès 2022, puis CHF 0.60 dès 2023.
- Commission IF : les demandes d'indemnités ont passé de 391 bénéficiaires en 2015 à plus de 705 en 2023. Cette commission est régie par une loi cantonale.

3.1 Evolution des participations communales

3.1.1 Evolution des participations communales 2015 - 2024

Les tableaux ainsi que les commentaires concernant le point 3.1.1 ont déjà été mentionnés dans le message au budget 2024.

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et le nouveau service Bataillon Sarine.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2015-2023
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-385 250
Bataillon Sarine								143 300	2 555 500	2 724 600	2 724 600
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	3 508 551
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	-215 800
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	607 500
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	62 200	20 200
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	3 366 100
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	5 255 845
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700		-	-723 000
Total	18 901 654	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	27 550 100	33 060 400	14 158 746

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654 en 2015 à CHF 33'060'400.- en 2024 soit une augmentation de CHF 14'158'746.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 3'366'100
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'508'551
- CODEMS pour CHF 5'255'845

- Création du centre de coordination pour CHF 607'500
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'724'600

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 %	2018 : 0.30 %	2020 : 0.30 %
2021 : 0.25 %	2023 : 2.74 %	2024 : 2.00 % (selon infos actuelles)

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (diminution CHF 385'250.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000. Bien que l'exercice 2024 sera déficitaire, il n'est pas prévu de demander une participation aux communes.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'724'600.-) : Ce nouveau secteur englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes selon la clé de répartition voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'508'551.-) :

- L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2015 et le budget 2024, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 53 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution des recettes de l'ordre de CHF 250'000.-. La participation des communes en est donc augmentée pour le même montant.
- Il faut relever que par rapport aux 6 autres districts du canton, le coût par habitant en 2020 de CHF 49.70 en Sarine est largement inférieur aux autres districts (Lac : CHF 71.- par habitant et Singine : CHF 109.- par habitant).

SAS (diminution CHF 215'800.-) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes a été de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000.-. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a également été inscrite au budget dès

l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2021 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du 1^{er} budget du RSS en 2016 et ceci malgré les augmentations annuelles des charges salariales. Le budget 2022 est diminué de près de CHF 100'000.- par rapport à celui de l'année précédente et ceci principalement grâce à l'augmentation des recettes et à la diminution de la prise en charge des frais pour le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs. Le budget 2023 augmente de CHF 77'400.- par rapport à l'année précédente et ceci principalement en lien avec les charges de personnel. L'augmentation 2024 est aussi liée à des charges de personnel (CHF 83'100.-).

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 607'500.-) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2024, ce service emploiera 4.5 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 20'200.-) : La variation de charge entre 2015 et 2024 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-.

Commission IF (augmentation CHF 2'849'900.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Le nombre de bénéficiaires est passé à 705 pour le 2^{ème} trimestre 2023, soit 314 bénéficiaires supplémentaires en 7 ans, ce qui représente une augmentation du nombre de bénéficiaires de près de 80%. Ce poste représente à lui seul près d'un tiers de l'augmentation des participations communales.

CODEMS (augmentation CHF 5'255'845.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'600'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-. Une augmentation conséquente de CHF 3'728'000.- a eu lieu entre les années 2023 et 2024 en lien avec les éléments suivants :

- Prise en charge des frais financiers de l'EMS des Chênes suite à sa rénovation et à son agrandissement (décompte final au 30.09.2022 pour un montant de CHF 27'024'506.-). L'EMS passe de 70 chambres à 83.
- Prise en charge des frais financiers de l'EMS du Manoir suite à sa rénovation et à son agrandissement (décompte final au 31.12.2022 CHF 27'710'653.14). L'EMS passe de 55 à 95 chambres.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 723'000) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti de l'ordre de CHF 650'000 chaque année. L'emprunt datant d'il y a 10 ans ayant été amorti en 2022, il n'y aura plus de charge pour le RSS.

3.1.2 Evolution des participations communales 2024 - 2028

Sur les mêmes bases que le point 3.1.1 ci-dessus, nous vous présentons les évolutions prévisibles pour les années 2024 à 2028.



	2024	2025	2026	2027	2028	Différence 2024 -2028
HMS	-	-	-	-	-	-
Bataillon Sarine	2 724 600	2 868 500	2 888 300	2 926 700	3 154 700	430 100
SASDS	7 667 900	8 040 500	8 395 300	8 763 800	9 130 600	1 462 700
SAS	1 565 500	1 692 800	1 686 900	1 679 700	1 698 300	132 800
Centre de coordination	607 500	618 000	635 900	626 600	634 100	26 600
PassePartout Sarine	62 200	63 000	63 700	64 600	65 100	2 900
Commission IF	6 091 100	6 443 700	6 794 800	7 146 400	7 497 400	1 406 300
CODEMS	14 341 600	14 388 300	14 280 000	16 498 100	14 823 500	481 900
Total	33 060 400	34 114 800	34 744 900	37 705 900	37 003 700	3 943 300

Le total des charges pour les communes passera de CHF 33'060'400 en 2024 à CHF 37'003'700 en 2028, soit une augmentation de CHF 3'943'300.

Les charges de personnel sont augmentées annuellement de 1.5 % au maximum par service. Cette augmentation est liée notamment au fait que la majorité des employés du RSS n'a pas encore atteint le nombre de paliers maximum selon la LPer.

Nous avons tenu compte également d'un taux d'inflation sur les biens, les services et les marchandises de 0.5 %.

Le budget du HMS a été établi sur la base d'une moyenne de 108 résidents jusqu'en 2025, 120 résidents en 2026 et 143 dès l'exercice 2027.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

Services transversaux :

- Les charges sont entièrement imputées sur les autres services.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 4320'100):

- Ce secteur intégré en 2023 dans les états financiers du RSS englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS.
- Les charges sont calculées sur un effectif de 700 pompiers.
- Le plan financier intègre une nouvelle caserne à Marly dès 2027 ainsi que celles pour les secteurs Sarine Centre et Haute Sarine dès 2028.

HMS :

- Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel.
- Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. Grâce aux synergies avec le HMS et à la diminution des coûts administratifs et de restauration, le résultat de la Rose d'Automne est équilibré. Le prix de pension figure dans la planification à hauteur de CHF 108 par jour et par résident.
- Pendant la phase des travaux de 2022 à 2025, le nombre de résidents a été abaissé à 108, ceci engendre des pertes annuelles de plus de CHF 300'000.

SASDS (augmentation CHF 1'462'700.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4210.3010.15). Hormis l'augmentation des salaires selon la LPers, il est prévu que le nombre d'EPT en lien avec les soins passe de 134 en 2024 à 162 en 2028. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.
- L'augmentation des recettes figurant dans le compte 4210.4221.01 est liée aux engagements des EPT ci-dessus.

SAS (augmentation CHF 132'800.-) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel soins (compte 4220.3010.01). Cette augmentation est liée aux passages annuels des paliers selon la LPers.

Centre de coordination (augmentation CHF 26'600.-) :

- Les charges supplémentaires sont liées aux augmentations de salaires selon la LPers.

Commission IF (augmentation CHF 1'406'300.-) :

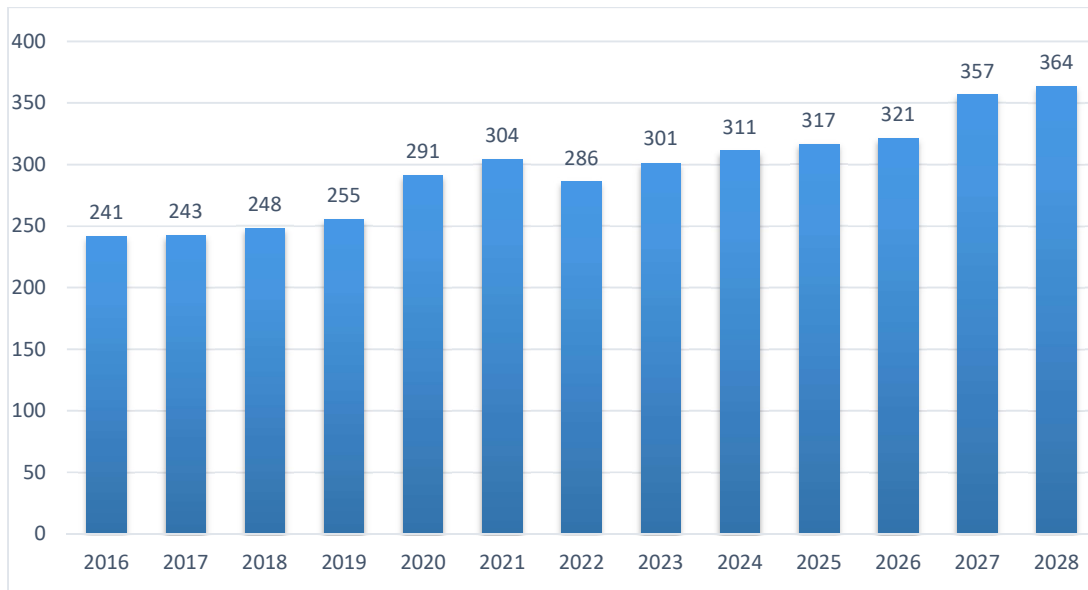
- Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Il y a eu une forte progression ces dernières années. Nous estimons une progression annuelle de CHF 350'000 (moyenne des 5 dernières années).

CODEMS (augmentation de CHF 481'900.-) :

- Dès l'exercice 2023, les retards d'amortissements des EMS de la Sarine sont facturés pour un montant de CHF 1'600'00 par année pour une durée de 5 ans selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Nous attirons votre attention sur le fait que lors de cette assemblée, le montant annuel à mettre à charge des communes était de CHF 3'100'000. Cette forte diminution a été réalisée grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2022, soit CHF 7'674'734.28. La dernière facturation est faite en 2027, ce qui explique la diminution des charges de la CODEMS entre 2027 et 2028.
- Les frais financiers restent stables entre 2024 et 2026. Cet état de fait est possible grâce aux différents versements des retards d'amortissement aux EMS.
- L'augmentation des charges en 2027 est due à la prise en charges des frais financiers du HMS.

3.2 Evolution des équivalents temps plein (EPT) depuis la création du Réseau

Vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'évolution des EPT du RSS depuis sa création jusqu'à la fin de la période de l'actuel plan financier. Nous constatons une augmentation de 123 EPT en 12 ans. Dans ce tableau ne sont pas pris en compte les apprentis et les stagiaires.



Dates clés :

2020 : reprise de l'EMS de la Rose d'Automne (31 EPT)

2022 : réduction du personnel suite à la diminution du nombre de résidents du HMS pendant la phase des travaux

2023 : intégration du nouveau service Bataillon Sarine pour 10 EPT

2027 : augmentation du personnel du HMS suite à la fin des travaux (entre 2026 et 2027)

Dès le budget 2020, le service d'aides et de soins à domicile augmente entre 7 et 10 EPT par année. L'augmentation est liée principalement à l'augmentation de l'offre, induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en terme de dotation, en comparaison interdistrict.

4 Investissements

Le plan quinquennal 2024 – 2028 enregistre principalement les dépenses suivantes :

- Remplacements usuels d'investissements, principalement pour le secteur de l'informatique, le bataillon Sarine et le service d'ambulances.
- Des montant de concours et d'études pour la construction de 5 nouvelles casernes.
- Un montant de CHF 2'800'000 pour la construction d'une caserne à Marly (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000 pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000 pour la construction d'une caserne pour le secteur Haute Sarine (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000 pour la construction d'une caserne pour le secteur Sarine Nord (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 2'600'000 pour la construction d'une caserne dans le Gibloux (montant après subvention de l'ECAB).
- Un montant de CHF 10'000'000 pour la construction d'une centrale d'ambulances et l'agrandissement de la caserne des sapeurs-pompiers actuelle de Fribourg

Les casernes de pompiers qui seront construites par le RSS seront subventionnées à hauteur de 25 à 30 % par l'ECAB pour autant que les projets soient présentés à cette dernière d'ici fin 2026 et que les décomptes finaux soient présentés d'ici fin 2029.

5 Conclusions

La prévision est un exercice difficile. En effet, il est important de rappeler que les résultats de la planification financière sont soumis à des incertitudes et à des limites inhérentes aux projections à établir sur plusieurs années, telles que :

- L'évolution démographique
- L'impact des éventuelles adaptations de bases légales cantonales et fédérales qui auraient des incidences en matière de charges et produits
- La variation des taux d'intérêts
- L'incertitude de l'évolution des recettes

Cette planification financière répond ainsi au besoin de se doter d'un outil indispensable d'aide à la décision permettant notamment une meilleure « vision » à moyen et long terme.